

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation le 7 novembre 2025

Membres en exercice : 18

Présents :

Mesdames : Michelle BUREL, Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Christelle GUEZENGAR, Christine LE GOFF LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Hervé LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Olivier LAURAIN, Patrick PERENNOU, Thierry ARNOULT

Absents excusés : Chloé ANDRO (pouvoir à Philippe RONARC'H), Claudie SIMON (pouvoir à Christine LE GOFF LE PESQUE), Mickaël LE COZ, Armelle RONARC'H

Secrétaire de séance : Hervé LE COZ

Objet : Délibération n°2025-0064 – Bigouthèque – Règlement et charte multimédia

Madame Nelly VIVIEN, adjointe en charge de la culture, rappelle au conseil municipal, la création d'un réseau des bibliothèques du Haut Pays Bigouden.

Elle présente le règlement ainsi que la charte multimédia du réseau pour une approbation par le conseil

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de règlement du réseau des bibliothèques du Haut Pays Bigouden,
- **APPROUVE** la charte multimédia du réseau des bibliothèques du Haut Pays Bigouden.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 17 novembre 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire, Philippe RONARC'H

Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Hervé LE COZ, the secretary of the meeting.

Envoyé en préfecture le 24/11/2025
Reçu en préfecture le 24/11/2025
Publié le
ID : 029-212902258-20251117-2025_0064-DE

Visa de la préfecture :

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du ...25/11/2025

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication